



CHAMPIONNATS PANAMÉRICAINS JUNIORS DE SQUASH 2020

(Les « championnats »)

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET DE SÉLECTION

Approuvé le 8 octobre 2019

1. L'ÉVÉNEMENT :

Les championnats panaméricains juniors réunissent des compétiteurs juniors masculins et féminins de toutes les nations concurrentes d'Amérique du Nord, centrale et du Sud et des Caraïbes. L'événement comprend une épreuve individuelle, une épreuve par équipes, une épreuve de double de softball et une épreuve de double mixte de softball (les épreuves de double se déroulent sur un terrain de simple). Cet événement a lieu chaque année dans l'un des pays membres de la Fédération panaméricaine de squash.

L'édition 2020 des championnats panaméricains juniors se tiendra à San Salvador, El Salvador, du 4 au 11 juillet 2020.

Puisque le Championnat du monde junior par équipe et individuel, présenté à la Gold Coast, en Australie, se tiendra à une semaine des championnats (du 19 au 29 juillet 2020), il est fort possible que l'équipe des championnats panaméricains soit composée de différents joueurs.

Squash Canada s'engage à ce que le Canada envoie aux championnats une équipe masculine junior, une équipe féminine junior ou les deux, sous réserve d'une participation suffisante. Représentant le Canada, chaque équipe devra comprendre ce qui suit :

- a) l'équipe canadienne masculine junior comprendra jusqu'à quatre (4) athlètes masculins; et/ou
- b) l'équipe canadienne féminine junior comprendra jusqu'à quatre (4) athlètes féminines;
- c) chacune des équipes canadiennes juniors masculines et juniors féminines peut avoir jusqu'à deux (2) réserves nommées qui ne prennent pas part au voyage.

Pour la variété des événements du championnat, une nation peut inscrire :

- Un maximum de 4 athlètes dans le championnat individuel junior masculin.
- Un maximum de 4 athlètes dans le championnat individuel junior féminin.
- Un maximum de 1 équipe masculine junior dans le championnat des doubles.
- Un maximum de 1 équipe féminine junior dans le championnat des doubles.
- Un maximum de 1 équipe, chaque équipe composée d'un athlète masculin et d'une athlète féminine, dans le championnat de doubles mixtes.
- Une épreuve de l'équipe masculine junior composée de minimum 2 joueurs jusqu'à un maximum de 4.
- Une épreuve de l'équipe féminine junior composée de minimum 2 joueuses jusqu'à un maximum de 4.
- Un maximum de 4 athlètes masculins et 4 athlètes féminines par nation peuvent participer aux championnats.

REMARQUE : Il s'agit d'un événement autofinancé et tous les athlètes sont responsables de leurs propres dépenses pour participer aux championnats. Les dépenses (les « frais de participation ») comprennent, sans s'y limiter, les frais d'inscription, le vol, l'assurance médicale pour l'étranger, les visas et/ou les vaccins (au besoin), les repas, l'hébergement et toutes les dépenses de l'entraîneur de l'équipe nationale. Squash Canada fera de son mieux pour recueillir des fonds afin de réduire les coûts, mais ne peut rien garantir pour l'instant. Le coût approximatif pour participer aux championnats est de 3 165 \$ par athlète, comme stipulé à l'annexe A.

2. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ :

Pour être admissible à faire partie de l'équipe canadienne junior masculine ou féminine, chacun des critères suivants s'applique :

- a) être un membre en règle de son association provinciale ou territoriale de squash;
- b) être un citoyen canadien, être un résident permanent ou avoir résidé au Canada pendant au moins trois ans consécutifs immédiatement avant les championnats du monde juniors (les résidents au Canada en tant qu'étudiants ou travailleurs temporaires ne sont pas admissibles). Nonobstant ce qui précède, un athlète junior qui réside au Canada avec un parent résident permanent qui a ce statut depuis au moins trois (3) ans ne sera pas disqualifié;
- c) avoir moins de 19 ans au dernier jour du championnat (Remarque : tous les athlètes doivent fournir une preuve de date de naissance sur un document d'identification du gouvernement du Canada ou du gouvernement provincial du Canada.);
- d) être prêts à fournir une copie de leur passeport au bureau des Championnats avant la première réunion technique. En cas de questions, le passeport original doit être montré au directeur technique;
- e) signer une entente d'athlète de Squash Canada (sur sélection);
- f) avoir un numéro SPIN de la FIS valide;
- g) un joueur ne peut pas représenter le Canada s'il a représenté un autre pays dans les trois années précédant la Date de Début d'un championnat de squash international par équipe ou individuel reconnu (c.-à-d. Championnat du monde de la WSF, Championnats panaméricains par équipe ou individuel, match officiel entre des fédérations nationales membres de la WSF pour tous les groupes d'âge).

3. PROCESSUS DE DEMANDE

Les joueurs intéressés à participer aux championnats doivent présenter le formulaire « Déclaration d'intention de participation » inclus dans le présent document. Le formulaire doit être remis **avant minuit HNE le 19 février 2020**, à dan.wolfenden@squash.ca.

4. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les décisions relatives à la sélection en vertu de cette politique seront prises par le comité du parcours de l'athlète junior :

La sélection s'effectuera parmi les joueurs admissibles ayant remis le formulaire « Déclaration d'intention de participation ».

Elle sera à la discrétion du comité du parcours de l'athlète junior de Squash Canada qui choisira les athlètes et les réserves possibles en tenant compte des points suivants :

- a) classements au Club Locker en date du 20 février 2020;
- b) résultats en face à face;
- c) classements provincial ou territorial pour les joueurs de la même province ou du même territoire, s'il y a lieu;
- d) résultats aux Championnats canadiens juniors de l'année précédente;
- e) expérience et performance lors de tournois internationaux juniors;
- f) âge d'admissibilité pour le Championnat du monde junior par équipe de l'année suivante;
- g) expérience et performance de squash en double avec balle molle.

Les sélections des équipes seront annoncées au plus tard le 6 mars de l'année des championnats.

L'ordre de jeu officiel de l'équipe canadienne, l'équipe de double dans chaque équipe canadienne et les joueurs qui joueront dans les épreuves individuelles seront déterminés à la discrétion des entraîneurs nommés participant aux championnats, selon les directives de la Fédération panaméricaine de squash.

5. OBLIGATIONS UNE FOIS SÉLECTIONNÉ :

Pour demeurer admissibles, tous les athlètes sélectionnés dans l'équipe canadienne pour participer aux championnats doivent respecter chacun des éléments suivants :

- a) maintenir un statut de membre en règle de son association provinciale ou territoriale de squash;
- b) maintenir les obligations énoncées dans l'entente d'athlète de Squash Canada signée par l'athlète;
- c) participer à tous les programmes d'entraînement désignés, aux activités compétitives, aux activités d'évaluation et aux procédures de rapport sous la supervision de l'entraîneur national junior canadien;
- d) démontrer son engagement envers l'équipe canadienne en maintenant ou en améliorant son niveau de condition physique et en veillant à ce que le rendement de la compétition soit maintenu à un niveau élevé approprié à la compétition lors des championnats;
- e) fournir une autorisation médicale satisfaisante à la demande de Squash Canada ou de l'entraîneur national junior canadien ou du personnel de bureau de Squash Canada;
- f) le montant de la cotisation globale demeure la responsabilité exclusive de l'athlète. Tout engagement financier pris par Squash Canada avec l'utilisation des frais de participation est assujéti à un remboursement complet, partiel ou nul, sous réserve de la politique de Squash Canada et du stade auquel l'engagement financier a été pris;
- g) le versement d'un dépôt de mille dollars (1 000 \$) à Squash Canada au plus tard le 31 mars de l'année des championnats, ce qui contribue aux frais de participation de l'athlète. Tout engagement financier pris par Squash Canada avec l'utilisation du dépôt de 1 000 \$ est assujéti à un remboursement complet, partiel ou nul, sous réserve de la politique de Squash Canada et du stade auquel l'engagement financier a été pris;
- h) la réception du solde des frais de participation payables à Squash Canada au plus tard le 30 avril de l'année des championnats.

L'omission de satisfaire à l'un des critères susmentionnés peut entraîner le retrait d'un athlète de l'équipe canadienne, à la seule discrétion du comité du parcours de l'athlète junior.

6. En cas de blessure

Si une blessure ou une maladie prolongée a des conséquences sur le classement au Club Locker ou d'autres indicateurs de performance dans les six mois précédant le 19 février 2020, le comité du parcours de l'athlète junior peut considérer une demande de retrait pour cause de « blessure ». Une telle demande doit être soumise

par écrit et reçue au plus tard à minuit HNE le 19 février 2020, au directeur exécutif de Squash Canada, par courriel à dan.wolfenden@squash.ca. La demande doit être accompagnée d'un certificat médical qui répond aux exigences suivantes :

- a) déclaration de blessure;
- b) énoncé de la période recommandée que l'athlète devrait s'abstenir ou s'est abstenu de pratiquer l'entraînement et la compétition de squash;
- c) envoyée sur du papier à en-tête avec le nom du médecin/de l'entreprise médicale, l'adresse et la date;
- d) signée par un professionnel de la santé indépendant qui autorise le document, qui n'est pas un membre de la famille, ou un ami/contact personnel de la personne à qui le certificat médical s'applique.

Le comité se réserve le droit de demander des documents supplémentaires et/ou de mener une enquête plus approfondie. Le comité a le pouvoir discrétionnaire d'accepter ou de rejeter une demande de retrait pour cause de blessure.

7. Clause de non-responsabilité internationale

Ces procédures sont basées sur les règles et règlements de la Fédération internationale de squash et de la Fédération panaméricaine de squash tels qu'ils sont actuellement connus et compris. Tout changement dans les procédures de sélection causé par un changement dans les règles et les règlements de la Fédération internationale de squash ou de la Fédération panaméricaine de squash sera distribué immédiatement aux athlètes concernés. Les critères de sélection sont basés sur les dernières informations disponibles pour Squash Canada. Cependant, le processus de sélection est toujours soumis à des circonstances imprévues et, de manière réaliste, ne peut pas tenir compte de toutes les éventualités possibles.

8. Entraînement

Squash Canada nommera un entraîneur national ou plus pour accompagner les athlètes aux championnats. Les athlètes ne peuvent pas inviter leur entraîneur privé ou personnel aux championnats.

Annexe A

Championnats panaméricains juniors 2020		
Du 3 au 11 juillet 2020		
San Salvador, El Salvador		
Estimation des dépenses pour les joueurs		
Dépenses (par joueur)	Estimation	Remarques
Frais de participation (500 \$ US)	675.00 \$	Comprend 7 nuits d'hébergement, les correspondances, les petits déjeuners et les cérémonies)
Nuit supplémentaire à El Salvador	85.00 \$	Chambre partagée
Vol	800.00 \$	Dépend de la ville de départ, de la date de réservation et de si un athlète mineur non accompagné doit passer par Toronto pour effectuer le vol à l'international avec l'entraîneur
Entraînement (1 entraîneur pour 4 joueurs)	900.00 \$	Suppose le partage entre les 8 joueurs
Repas	320.00 \$	Estimation des coûts pour les dîners et soupers à 40 \$ par jour
Frais de la Fédération d'arbitrage panaméricaine	85.00 \$	
Uniformes	250.00 \$	
Collations, eau, lavage et autres besoins pour l'équipe	50.00 \$	
TOTAL	3,165.00 \$	

Nom du parent ou du tuteur (en caractères d'imprimerie)

Date

Signature du parent ou du tuteur

Témoïn